

[Texte]

était dans l'intérêt du milieu culturel d'enfreindre cette tradition parlementaire et de déposer le Livre blanc tel qu'il avait été rédigé par le gouvernement précédent, ce qui nous permet de discuter de la question aujourd'hui et au cours des prochains jours. Je crois qu'on accélère ainsi le processus, et je crois que cela devrait satisfaire les milieux concernés.

Deuxièmement, quels sont, selon nous, les points fondamentaux? Je ne voudrais pas reprendre l'ensemble du texte, mais il est évident que depuis l'adoption de la Loi sur le droit d'auteur, l'évolution technologique, particulièrement au cours des 20 dernières années, a été telle qu'un pourcentage très important du secteur culturel n'est pas ou peu couvert par la loi actuelle. Que ce soit dans le domaine de l'électronique ou dans le domaine de toutes les techniques de reproduction, les télécopieurs de toutes sortes font qu'il est de plus en plus difficile pour les auteurs de faire respecter leurs droits.

Egalement, depuis quelques années, il existe des gens—vous le savez certainement—qui se spécialisent clairement dans la reproduction illégale d'oeuvres d'auteurs connus et dans la diffusion de copies partout dans le monde, qu'il s'agisse de rubans magnétoscopiques, de copies de livres ou de copies de films, à des coûts inférieurs à ceux du marché normal.

Voilà des phénomènes sociaux et économiques récents qui vont clairement à l'encontre de notre intérêt culturel, qui est d'assurer aux créateurs des revenus qui leur permettent de dîner 365 jours par année, comme disait Beaumarchais. Nous devons donc leur donner la possibilité de produire des oeuvres qui seront un ajout à notre culture et assurer la rentabilité financière à l'ensemble de l'industrie culturelle formée de plusieurs dizaines de milliers de Canadiens qui, autrement, se voient privés par la piraterie de droits économiques auxquels ils s'attendent.

Ce sont, si je peux dire, les principaux éléments récents sur le plan de la technologie et des conséquences économiques et culturelles. Nous aimerions que le projet de loi ferme, si possible, des avenues contraires aux intérêts de nos auteurs et des industries culturelles qui en vivent.

Vous entendrez de nombreux témoins. On me dit même que plusieurs centaines de témoins ont demandé à être entendus. Chacun verra la question sous un angle ou sous un autre, soulignera tel ou tel point dans l'ensemble des domaines culturels. Je ne crois pas qu'il m'appartienne maintenant d'aller dans les détails de l'un ou l'autre des aspects, puisque des spécialistes de la question viendront vous faire leurs présentations. J'aimerais cependant insister sur deux aspects.

Ce Comité convoque deux témoins ministériels: le ministre des Communications, qui a un intérêt évident à se faire, selon l'expression du milieu, le défenseur des intérêts de sa clientèle culturelle, et le ministre de la Consommation et des Corporations, qui, tout en reconnaissant l'intérêt culturel et économique de nos auteurs, sera porté à prendre la défense des consommateurs et à préconiser un marché le plus ouvert possible.

[Traduction]

cultural community for us to go against this parliamentary tradition and table the White Paper as drafted by the previous government so that we can begin our discussions today. In this way we are accelerating the process and I believe that this is to the satisfaction of all groups concerned.

Secondly, what do we consider to be the basic points? I do not want to go over the entire paper, but it is obvious that since the first Copyright Act came into effect, technological evolution has been such, particularly over the past 20 years, that a large percentage of the cultural sector is not covered by the present legislation or only covered to a very small extent. Whether it be in the field of electronics or in the various reproduction technologies, it is increasingly difficult for authors to ensure that their copyright is respected.

There is an additional phenomenon going back some years now, you are probably aware of it, namely the existence of people who specialize in the illegal reproduction of the works of recognized authors and in the dissemination of copies throughout the world, in the form of tapes, books or films, at costs lower than the normal market cost.

These are recent social and economic phenomena which clearly go against our cultural interest in ensuring that creators have sufficient revenue to be able to dine 365 days a year, as Beaumarchais said. We must give them the opportunity to produce books which will be an enrichment to our culture and ensure the profitability of the entire cultural industry which employs tens of thousands of Canadians who otherwise would be deprived of their legitimate economic rights by such types of piracy.

Such are, then, the main technological developments and there are economic and cultural consequences. We would like the legislation to close off, insofar as possible, such avenues which are detrimental to the interest of our authors and our cultural industries dependent upon them.

You will be hearing many witnesses. I have been even told that several hundred witnesses have asked to appear. Each of them will have a particular view point and emphasize a given area of cultural concern. I do not believe that it is appropriate for me to go into details now about particular aspects of the issue, since you will soon be hearing from specialists in the matter. I would, however, like to stress two points.

This committee will be hearing from two ministers; the Minister of Communications, who can be expected, of course, to be an advocate of the cultural community, and the Minister of Consumer and Corporate Affairs who, while acknowledging the cultural and economic interests of our authors, will be anxious to defend the consumer and guarantee a market which is as open as possible.